

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du **jeudi 29 septembre 2022**

Date de la convocation 21/09/2022	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),
Date d'affichage 21/09/2022	
Membres :	
En Exercice : 15	
Présents : 13	
Votants : 15	<p>Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Thomas LAMOTTE, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE</p> <p>Représenté(e)s : Pierre JOULIA par Sébastien CAYSSIALS, Carine MARTIN par Marie-Laure CAMBOULAS</p> <p>Excusé(e)s :</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS</p>

Objet: Décision modificative n°1 - budget assainissement_roussennac - DE_20220929_001

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	7300.00	
617	Etudes et recherches	-7300.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
211	Terrains	-5000.00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5000.00	
203	Frais d'études, recherche, développement	7300.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		7300.00
TOTAL :		7300.00	7300.00
TOTAL :		7300.00	7300.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 30 septembre 2022
et publication ou notification
le 30 septembre 2022

Roussennac, le 30 septembre 2022.

Pour extrait conforme:

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS

Le Maire
Sébastien CAYSSIALS

Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 30/09/2022
012-211202064-20220929-DE_20220929_001-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

☎ : 05 65 63 70 68 - ☎ 09 60 44 37 94 - mél : roussennac.mairie@wanadoo.fr